

Que la Chambre exhorte le très honorable premier ministre à «ressusciter» le projet de loi du gouvernement fédéral sur le référendum afin de protéger tous les Canadiens.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[Traduction]

LES DROITS DE LA PERSONNE

DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE PRENDRE LES MESURES PROPRES À ASSURER LA LIBÉRATION DU BULGARE DIMITRI KOLEV—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Jesse Flis (Parkdale-High Park): Monsieur l'Orateur, je prends la parole, en vertu de l'article 43 du Règlement, pour proposer une motion portant sur une question extrêmement urgente.

M. Stefan Kolev, le fils de M. Dimitri Kolev, se trouve à Ottawa pour le moment. Son père qui a 69 ans, est retenu dans un camp de concentration bulgare, alors qu'il est malade, parce qu'il a participé à la campagne électorale d'un parti d'opposition. Étant donné que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M^{lle} MacDonald) refuse de s'entretenir avec le fils de M. Kolev, sous prétexte qu'en vertu du droit international elle n'a pas la compétence voulue, pour intervenir en son nom, je propose, appuyé par le député de York-Centre (M. Kaplan):

Que la Chambre exhorte le secrétaire d'État aux Affaires extérieures à s'entretenir immédiatement M. Stefan Kolev. Ce serait le coup d'envoi d'une campagne du gouvernement canadien en faveur de la libération de M. Dimitri Kolev, campagne justifiée puisqu'au mois de septembre, le secrétaire d'État a fait l'apologie de la défense des droits de l'homme devant l'Assemblée générale des Nations Unies.

M. l'Orateur: En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion ne peut être mise en délibération qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DE LA SASKATCHEWAN

M. l'Orateur: Avant d'entamer la période des questions, je prierai les députés de bien vouloir saluer avec moi la présence à notre tribune d'un éminent visiteur, mon homologue, de la province de la Saskatchewan, M. J. E. Brockelbank.

Des voix: Bravo!

Questions orales

● (1415)

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LA HAUSSE DU TAUX D'INTÉRÊT—LES EFFETS NÉFASTES SUR L'ÉCONOMIE

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Finances. Comment a-t-il pu être d'accord avec le gouverneur de la Banque du Canada pour porter hier le taux d'intérêt à 14 p. 100? Ce dernier a déclaré aujourd'hui au comité des finances qu'il ne pouvait fournir ni au ministre ni au comité des prévisions quant aux conséquences de cette augmentation sur la situation de l'emploi, la croissance économique, le taux des prêts hypothécaires, les mises en chantier et la petite entreprise?

Une voix: Démissionnez!

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je remercie le député de me donner l'occasion de dire que j'appuie sans réserve la déclaration qu'a faite le gouverneur Bouey au comité ce matin.

Même si je n'ai pas encore en main le procès-verbal des délibérations du comité, je puis l'assurer que cette initiative que m'a conseillée le gouverneur, et dont je porte la responsabilité, a été prise après mûre réflexion. Le gouverneur et moi-même croyons qu'à long terme l'adoption de cette politique servira les intérêts du pays, de l'économie canadienne, de l'ensemble des Canadiens et des petits industriels que nous, de ce côté-ci de la Chambre représentons, et que dans la lutte que nous menons contre l'inflation pour sortir notre économie du pétrin où son parti l'avait mise, c'était la seule solution.

M. Gray: Monsieur l'Orateur, j'ai une autre question à poser au ministre des Finances. Je commencerai par rappeler ce que disait le premier ministre le 2 mars dernier quand il s'adressait à titre de chef du parti progressiste conservateur à l'Association canadienne de la construction:

Les taux d'intérêt sans précédent sapent la confiance car ils nuisent à la croissance...

Et il poursuivait:

Les taux d'intérêt doivent baisser si nous voulons que croisse l'économie canadienne et qu'elle réalise tout son potentiel. Un gouvernement progressiste conservateur se donnerait pour politique d'abaisser progressivement les taux d'intérêt.

Étant donné ces promesses, comment se fait-il que le ministre et le gouvernement conservateur font exactement le contraire en approuvant des taux d'intérêt sans précédent?

M. Crosbie: Monsieur l'Orateur, la question du député est tout à fait pertinente. Nous préconisons cette politique et nous allons la mettre en œuvre. Nous allons abaisser ces taux d'intérêt dès que nous aurons jugulé l'inflation au Canada et dès que les autres pays occidentaux industrialisés en auront fait autant chez eux. Nous allons abaisser les taux d'intérêt dès que nous aurons réussi à ramener à des proportions plus raisonnables l'énorme déficit de plus de 7 milliards de notre balance commerciale hérité du gouvernement du député et dès que nous en aurons fait autant du déficit budgétaire de 11 milliards.

Nos politiques visent, monsieur l'Orateur, à abaisser les taux d'intérêt dès que la conjoncture économique le permettra. Voilà ce à quoi nous travaillons. Ce qui nous en empêche